



25 avril 2025

## Interdiction des cellulaires, PL94 et stagnation des classes de maternelle

### 3. Le nombre de classes de maternelle 4 ans stagne.

Le nombre de classes de maternelle 4 ans [est en déclin](#) dans certaines régions. Le nombre de classes n'augmentera que de 9 au Québec en 2025-2026, par rapport à l'an dernier.

### 2. La FCPQ porte la voix des parents engagés concernant le projet de loi 94

La délégation de la Fédération des comités de parents du Québec a déposé ses recommandations en commission parlementaire concernant le projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives.



Elle a mis de l'avant que les manquements à la laïcité constatés dans des écoles québécoises ont été exacerbés par le manque de connaissance et de respect de la Loi sur l'instruction publique. Elle a insisté sur la nécessité d'un mécanisme de recours en cas de non-respect de la LIP et elle a fait des recommandations sur le code d'éthique pour les membres des conseils d'établissement. Pour lire le communiqué et le mémoire, [cliquez ici](#). Pour visionner l'intervention en commission, [cliquez ici](#).

Les consultations particulières sur le projet de loi sont maintenant terminées. La FCPQ suivra la prochaine étape, soit l'étude détaillée du projet de loi par les députées et députés membres de la commission de la culture et de l'éducation.

## 1. Recommandation d'interdire les cellulaires à l'école

La Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes a recommandé [dans un rapport déposé mardi](#) l'interdiction de l'usage des cellulaires et autres appareils mobiles personnels dans les écoles du Québec, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire. La recommandation vise les écoles primaires et secondaires, du début à la fin des cours, y compris sur le terrain de l'école, sauf lorsque l'utilisation d'un appareil personnel est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par le personnel enseignant ou par l'état de santé ou les besoins particuliers d'un élève.

Les membres de la Commission précisent qu'il leur « apparaît essentiel que les conseils d'établissement, de même que les équipes-écoles, soient pleinement impliqués dans la mise en œuvre de l'interdiction du cellulaire à l'école ».

Le ministre de l'Éducation a mentionné que la décision à ce sujet serait prise rapidement pour laisser aux écoles le temps de s'adapter à cette nouvelle mesure.

De passage à l'Assemblée nationale pour la commission parlementaire sur le projet de loi 94, Mélanie Laviolette [a pu réagir](#) à la nouvelle qui venait de tomber.

En résumé, selon [l'article du Journal de Québec](#) :

« À la Fédération des comités de parents du Québec, on aurait préféré que les écoles puissent décider elles-mêmes d'interdire ou non les cellulaires en dehors des salles de classe. » « La Fédération se range toutefois à la recommandation afin que la transition se fasse de la « façon la plus harmonieuse possible ». »



« Règle générale, nos parents veulent avoir les conditions gagnantes pour la réussite éducative de leur jeune et si une distraction est enlevée pour leur permettre de se concentrer sur leur étude, on adhère à ça », a commenté la présidente de la FCPQ, Mélanie Laviolette, mardi.

PHOTO : RADIO-CANADA / SYLVAIN ROY ROUSSEL